

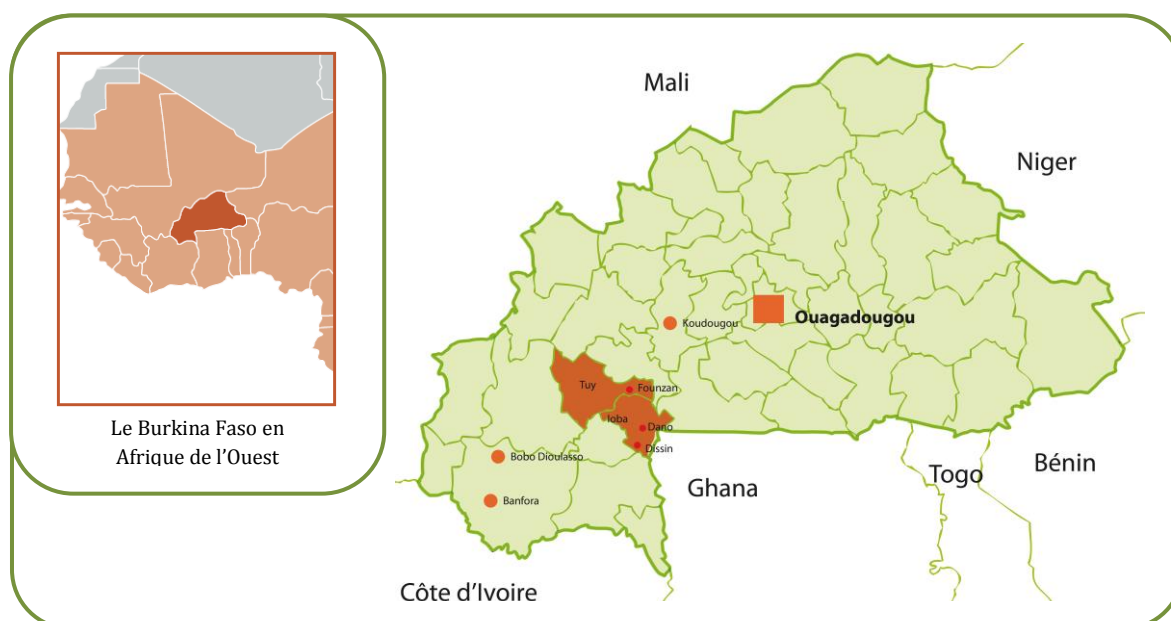


Le warrantage de la COPSA-C dans le Sud-Ouest du Burkina Faso

Auteurs : Fatouma Déla Sidi et Salmou Hassane

Introduction

La Coopérative de prestation de services agricoles (COPSA-C), également appelée « Coobsa », ce qui signifie en langue Dagara « cultiver, c'est mieux », est une organisation paysanne (OP) dont le siège est à Founzan. La COPSA-C intervient dans quatre communes (Founzan, Koti, Oronkua, Dano) des provinces du Tuy et du loba, dans le Sud-Ouest du Burkina Faso.



Le Sud-Ouest du Burkina Faso est une région à fort potentiel agricole, où la production de céréales est excédentaire. Toutefois, les producteurs éprouvent toujours de grandes difficultés à gérer leur récolte et se voient contraints d'en brader une grande partie à des prix très faibles. Ce phénomène expose la région à des pénuries alimentaires en période de soudure et par conséquent, à l'endettement usurier des ménages. Pour pallier ces problèmes, le système des banques céréalières a été expérimenté. Cependant, leur faillite généralisée dans la zone, a conduit les présidents de trois Unions Départementales de Coopératives de Stockage et Commercialisation des Céréales (UDCSCC) de Founzan, Koti et Oronkua, et leurs partenaires, à réfléchir à des solutions alternatives. En 2007, ils se sont notamment entretenus avec l'union Ten-Tietaa de Dissin (UGTT) (province de loba), pratiquant le warrantage depuis 2005, afin de comprendre les aspects de variabilité de ce mécanisme très apprécié par les producteurs et les productrices de la zone.

A l'issue de cette réflexion, ces trois unions ont mené une campagne de sensibilisation dans les villages afin de lancer une première « campagne test » de warrantage en 2007-2008, réalisée avec trois de leurs banques céréalières (Kovio à Founzan, Dibien à Koti, et Gbangba-doeton pour Oronkua) ; puis une deuxième en 2008-2009, avec leurs 13 banques céréalières membres.

Suite aux résultats encourageants de ces premières expériences de warrantage, en mars 2009, les trois UDCSCC ont initié la création de la COPSA-C, en coopération avec les cinq Unions départementales des Producteurs Rizicoles (UDPR)¹, du Tuy et du loba, avec l'appui de l'ONG Italienne CISV (Comunità Impegno Servizio Volontariato) dans la perspective de pérenniser cette pratique.

¹ UDPR de Oronkua, Koti, Founzan, Dano, Pouleba et Zintio

La COPSA-C a pour mission d'augmenter les revenus agricoles de ses membres, afin d'améliorer leurs conditions économiques et leur sécurité alimentaire. Ainsi, le warrantage fait partie des techniques phares que promeut la COPSA-C pour soutenir les populations rurales à garantir une gestion et une valorisation optimale de leur production agricole, dans une région caractérisée par la dispersion et l'enclavement de bas-fonds cultivables.

Définition du warrantage

Le warrantage, ou crédit stockage, est un système de **crédit rural** qui consiste, pour une organisation paysanne (OP) et/ou ses membres, à obtenir un prêt en mettant en garantie un produit agricole non périssable (mil, sorgho, riz, maïs, sésame, gombo, arachide etc.) susceptible d'augmenter de valeur.

Ce système de **crédit collectif** octroyé aux groupements, d'une durée de six à huit mois, est basé sur le principe de nantissement des stocks de produits agricoles. Cet accord de sûreté régissant le crédit entre les deux parties prenantes, stipule qu'en cas d'impayés de la part des groupements, le partenaire financier sera en droit de vendre lui-même le produit stocké en garantie afin de récupérer son dû. Cependant, la valeur du stock de produits agricoles est censée augmenter entre le dépôt et le moment du déstockage à la période de soudure, lorsque les greniers familiaux sont vides et la demande sur le marché est forte.

Parties prenantes au warrantage

La Coopérative de Prestation de Services Agricoles (COPSA-C) et ses membres

En 2012, la COPSA-C regroupe les huit unions citées en introduction, elles-mêmes composées de banques céréalières aussi appelées groupements, tous mixtes, soit :

- 23 banques céréalières villageoises regroupées au sein des trois UDCCS
- 25 groupements de producteurs rizicoles répartis au sein des cinq UDPR.

Dans le cas de la COPSA-C, ces groupements sont pour la plupart d'anciennes banques céréalières, et ont historiquement gardé cette même appellation, même si dans les faits, elles ne remplissent plus le rôle de banque de céréales, soit d'achat/vente de céréales.

La COPSA-C appuie également, en collaboration avec les cinq UDPR, l'Union des femmes étuveuses de Founzan (composée de deux groupements de femmes étuveuses de riz, de Founzan et de Bonzan Bwaba), ainsi que l'union de producteurs semenciers de Oronkua.

Cet ensemble représente un total d'environ 2 500 producteurs et productrices à la base, repartis dans les quatre communes concernées.

La COPSA-C dispose d'un magasin d'une capacité de stockage de 100 tonnes.

➤ Nombre de membres de la COPSA-C actifs dans le warrantage, réparti par villages et par sexe (2011-2012)

Village	Nombre d'hommes	Nombre de femmes	Total
Batiéné	34	02	36
Kankani	43	16	59
Orpoune	32	09	51
Pana	48	01	49
Lollo	27	01	28
Gnétigba	28	01	29
Koti	23	15	38
Fafo	15	12	27
Oronkua	30	04	34
Saneba	32	02	34
Founzan	71	23	94
Nahi	18	03	21
Dahoré	10	05	108
Poulèba	41	03	282
Gbièlgane	27	19	132
Dibien	0	29	49
TOTAL	489	145	634

➤ **Nombre de membres des Unions départementales des Producteurs Rizicoles (UDPR) actifs dans le warrantage, réparti par villages et par sexe (2011)**

UDPR	Nombre d'hommes	Nombre de femmes	Total
Founzan	273	319	592
Koti	195	35	230
Oronkua	266	156	422
Gnotanouri	229	27	256
Dano	261	84	345
TOTAL GENERAL	1224	621	1845

Source : *Projet Capitalisation sur base des données communiquées par la COPSA-C, 2011-2012*

La COPSA-C fournit notamment :

- Des services agricoles adaptés aux membres : approvisionnement en intrants, appui-conseil technique et suivi de la campagne agricole, facilitation de l'accès au crédit warrantage, transformation (riz paddy en riz blanc étuvé) et commercialisation de la production sur le marché local et national.
- Un appui institutionnel à toutes les organisations impliquées dans l'activité warrantage et à leurs membres, à même de gérer les investissements de façon autonome.

La COPSA-C s'appuie sur la structure de gestion suivante :

- Un conseil de gestion, composé d'un représentant par union et d'un président, tous deux élus en Assemblée Générale.
- Une équipe technique, composée d'une directrice, d'un animateur chargé de la filière rizicole, d'un animateur et d'une animatrice chargés du warrantage, et d'une comptable.

Rôle de la COPSA-C dans le système actuel du warrantage

- Coordonner les opérations au niveau central : constitution des stocks de produits agricoles, suivi mensuel des magasins (notamment effectué par le biais des animateurs warrantage équipés d'une moto), et suivi du déstockage.
- Représenter les unions et les banques céréalières auprès de la Délégation des Caisses Populaires du Sud-Ouest (DCPSO), et négocier (la directrice) les conditions d'accès au crédit.
- Assurer la commercialisation groupée des stocks vendus par ses membres.
- Sensibiliser et former les producteurs (notamment pour l'orientation des activités génératrices de revenus) et les responsables des banques céréalières.

Rôle des unions membres de la COPSA-C dans le warrantage

Avec le développement du warrantage, les unions jouent principalement un **rôle d'interface** entre les animateurs de la COPSA-C et les groupements/banques céréalières, consistant à :

- Collecter et transmettre des informations concernant les quantités à stocker, les périodes de stockage et de déstockage, le suivi des stocks.
- Participer aux négociations entre la COPSA-C et la caisse populaire pour l'octroi des crédits.

Rôle des banques céréalières membres de la COPSA-C dans le warrantage

Les unions ont expérimenté le système de banques de céréales villageoises. Le mécanisme consistait à l'achat direct de la production au prix du marché souvent le plus élevé car certains membres des banques céréalières étaient producteurs et souhaitaient obtenir le prix le plus élevé), puis à la revente aux producteurs membres des banques à des prix souvent inférieurs au prix du marché en période de soudure.

Cette pratique a servi les intérêts personnels plutôt que collectifs, ce qui a conduit à la faillite, grignotant petit à petit le fonds de roulement des banques de céréales dans tout la zone en 2006.

Les banques céréalières ont repris le rôle institutionnel autrefois dévoué aux unions. Elles sont gérées par leurs comités de gestion composés de quatre membre : un(e) président(e), un(e) trésorier, un(e) secrétaire, et un(e) magasinier, tous élus par les membres. Leur rôle consiste à :

- Gérer les opérations de stockage et déstockage dans leurs magasins (en pierre taillée de 20 tonnes dans les villages, de 40 à 80 tonnes dans les chefs lieu des départements, à Founzan, Koti, Oronkua), et d'entretien des stocks.
- Redistribuer le crédit contracté auprès de la caisse populaire, parmi les membres en fonction de leur quantité stockée.
- Collecter le remboursement des crédits et transmettre les fonds correspondants auprès des unions de la COPSA-C.

Les partenaires techniques et financiers impliqués dans l'opération de warrantage

L'ensemble des acteurs cités ci-dessous a contribué directement ou indirectement à créer un environnement favorable à l'expansion du système de warrantage dans la région du Sud-Ouest.

- **La Fédération des Caisses Populaires du Burkina Faso (FCPBF)**, coopérative d'épargne et de crédit : elle finance en particulier le secteur agricole par l'octroi de crédits à travers plusieurs mécanismes, dont le crédit warrantage qui n'implique pas l'utilisation d'un fonds de garantie.²
La FCPBF comprend cinq délégations régionales parmi lesquelles, la Délégation des Caisses Populaires du Sud-Ouest (DCPSO)³ basée à Diébougou. Cette délégation est elle-même organisée en un réseau de caisses populaires, implantées dans la plupart des départements de la région. Depuis sa création en 2009, la COPSA-C gère le warrantage en partenariat avec la DCPSO, à travers ses caisses populaires de Dano, Koti et Founzan.
- **La Confédération Paysanne du Faso (CPF)**, faitière nationale d'organisations de producteurs : la CPF a suivi et appuyé tout le processus de mise en place de la COPSA-C.
- **Le projet "Capitalisation des bonnes pratiques agricoles en appui à la sécurité alimentaire" de la FAO**. Depuis 2009, la FAO a développé, capitaliser, et mettre en valeur les pratiques de warrantage de la COPSA-C, et à émettre des propositions pour améliorer l'équité du système.
- **L'ONG Comunità Impegno Servizio Volontariato (CISV)**, active dans le domaine de l'agriculture, de la préservation des eaux et des sols, du développement institutionnel et du renforcement des organisations de base. Elle est implantée dans le Sud-Ouest du Burkina Faso depuis 1997.
Dans le cadre du volet warrantage, la CISV, à travers son équipe de Dano, a joué un rôle important d'accompagnement et de suivi des différentes phases (2007-2008 et 2008-2009) de mise en place du système de warrantage dans la région ; puis pour la création de la COPSA-C en 2009. L'ONG a ensuite progressivement laissé la coopérative gérer le warrantage de manière autonome.
Depuis lors, la CISV continue de jouer un rôle d'appui conseil auprès de la COPSA-C, pour développer et documenter les activités, organiser des formations, des sensibilisations ou visites d'échange, ainsi que pour la mise en relation avec de nouveaux partenaires.
L'expérience de warrantage à Founzan a également pu être développée grâce à l'appui de divers projets exécutés par la CISV et financés par l'Union européenne :
 - **Le projet ONG-PVD/2006/118-856 de l'Union européenne**, a financé :
 - la formation de producteurs et de productrices, ainsi que des dirigeants des UDCSCC ;
 - la planification stratégique des unions céréalières, maraichères, et rizicoles ;
 - la construction et l'équipement des magasins (de l'union rizicole à Koti, de l'union céréalière et de la COPSA-C à Founzan).
 - **Le projet Promotion d'outils innovateurs pour la microfinance et le développement des entreprises rurales (PROFINDER)**, issu des fonds de la Coopération Italienne et administré par le FIDA, a financé :
 - la mise en place de la COPSA-C (élaboration des textes, assemblée générale, reconnaissance juridique).
 - l'appui institutionnel de la coopérative (planification budgétaire, appui à la tenue des réunions et des assemblées générales, formation sur la gestion comptable, les rôles et responsabilités des organes de la COPSA-C, des unions et des groupements de base).
 - le développement du warrantage, notamment à travers plusieurs ateliers de partage et d'échanges entre les producteurs et les IMF.
 - **Le projet Food Facility (2010-2011)** de l'Union européenne, mis en œuvre pour répondre aux effets négatifs de la flambée des prix des produits alimentaires sur les populations locales, à travers l'amélioration de la production agricole et la promotion de l'accès aux céréales de base au Burkina Faso. Ce projet a notamment financé :
 - la réhabilitation de plusieurs magasins des banques céréalières membres de la COPSA-C (Lollo, Pana) ; le renforcement des ouvertures des banques céréalières de Bonzan-bwaba et de Pouléba, dans le département de Founzan ; la construction de deux nouveaux magasins (Dano et Dahoré).
 - une étude d'impact du warrantage sur les ménages ruraux des provinces du Tuy et du Ioba.

² La FCPBF fait partie du réseau des institutions financières du Burkina Faso, communément appelées "institution de microfinance" (IMF) ou encore « systèmes financiers décentralisés » (SFD). Dans la réglementation de l'Union Economique et Monétaire d'Afrique de l'Ouest (UEMOA), les SFD sont les institutions de microfinance, de forme "Institutions Mutualistes ou Coopérative d'Epargne et de Crédit", IM-CEC (telle que la FCPBF).

³ Anciennement appelée Union Régionale de Caisses Populaires du Sud-Ouest (URCPSO), intégrée à la FCPB en 2011.

Approche méthodologique

Dans la région du Sud-Ouest, le warrantage a été fondé à partir des enseignements tirés de l'échec de l'expérience des banques céréalières, expérimentée de 1999 à 2006, par les OP et leurs partenaires. Ce système devait résoudre la problématique initiale du bradage des récoltes et de l'insécurité alimentaire qui en découlait. La faillite généralisée de ces banques céréalières dans les zones agricoles excédentaires, au Burkina Faso et ailleurs, a posé sur les deux problèmes majeurs suivants :

- **Le différentiel insuffisant entre de prix d'achat et prix de vente de la production**, ne couvrant pas les frais de stockage : le système d'achat de céréales à des prix élevés à la récolte par ces banques céréalières, aboutissait à céder ces mêmes produits à leurs membres en dessous des prix du marché à la soudure.
- **La possibilité pour les producteurs d'acheter à crédit, ayant donné lieu à des impayés.**

Au fil du temps, cette pratique a servi les intérêts personnels plutôt que collectifs, et épuisé le fonds de roulement des banques céréalières.

Origine, identification des groupements et formation au warrantage

Les deux premières campagnes de warrantage (2007 à 2009), ont été mises en œuvre par les trois unions céréalières créées en 2004, et leurs 16 banques céréalières membres, désormais toutes mixtes.

En 2009-2010, la COPSA-C a fourni aux animateurs de ses huit unions membres (UDCSCC et UDPR) une fiche de renseignement afin d'identifier de nouveaux groupements susceptibles de pratiquer le warrantage : cinq autres banques céréalières ont été retenues, notamment une dans les villages de Lolio (département de Founzan), une à Pouleba Zintio (département de Oronkua), une à Sarba, et deux à Dano (département Dano). Au total, six magasins sur les sept ont été réhabilités.

En novembre 2010, les deux animateurs de la COPSA-C ont dispensé une **formation** au profit des membres des comités de gestion de plusieurs banques céréalières⁴, sur le mécanisme de warrantage, le rôle et la responsabilité du comité de gestion, la tenue des cahiers comptable et de stocks, et les techniques de stockage.

Produits warrantés

Depuis les premières campagnes, les produits admis pour le warrantage sont majoritairement le maïs, spéculé la plus cultivée dans la province du Tuy ; suivi par le sorgho, prédominant dans la province du loba ; le mil, le riz ainsi que le niébé, l'arachide, les tubercules et le coton.

L'opération warrantage

Au fil des expériences, la COPSA-C a identifié un schéma opérationnel propre à la pratique du warrantage:

1. **Organisation d'une campagne d'information et de sensibilisation** sur le lancement de l'opération auprès du conseiller de chaque village, des producteurs et des productrices.
2. **Mise en place d'un comité du warrantage** dans chaque banque céréalière.
3. **Formation des membres des comités** de warrantage et des animateurs des unions et établissement d'un calendrier de stockage.
4. **Collecte et inventaire** par les animateurs de la COPSA-C et les membres des unions, des intentions de stockage par les banques céréalières et des quantités estimées. Les informations sont transmises au siège de la DCPSO.
5. **Préparation, nettoyage des magasins et stockage des céréales** pendant toute la période de la récolte (octobre - décembre).
6. **Fixation conjointe** - par le comité de warrantage, la COPSA-C et la caisse populaire - du prix de chaque spéculation en fonction de l'identification des prix en cours sur les marchés de la zone ; et signature d'un protocole notifiant les prix fixés, le nombre de sacs et la valeur monétaire du stock total (octobre).
7. **Montage du dossier du crédit warrantage** par la COPSA-C à partir des différentes informations collectées et transmission du dossier à la caisse populaire. La COPSA-C négocie le crédit collectif en

⁴ Les banques céréalières ayant bénéficié de cette formation ont regroupé au total 39 producteurs à : Orpoune, Oronkua, Founzan, Dibien, Koti, Sarba, Pontieba, Batiene, Dano, Gniteba, Gbanbadouotéo, Fafo, Kankani, Pouleba et Nahi

son nom, et signe le protocole de collaboration. Les banques céréalières redistribuent ensuite les crédits aux producteurs au fil de l'opération, sur présentation des reçus de stockage nominatifs.

8. **Accompagnement continu des producteurs après la constitution des premiers stocks.** Les comités de warrantage et les animateurs de la COPSA-C assurent :
 - i) les visites communes des magasins, au minimum une fois par mois, pour contrôler l'état des stocks ;
 - ii) l'appui à la mise en œuvre des activités génératrices de revenus que les membres sont incités à développer.
9. **Présentation et analyse du bilan annuel de la campagne précédente** par l'équipe technique de la COPSA-C auprès de ses membres (début novembre).
10. **Dénouement de l'activité** : à l'échéance (juin), les membres remboursent des sommes dues (quota et intérêts du crédit contracté, frais de gardiennage) à la banque céréalière, grâce à leurs revenus notamment issus des activités génératrices de revenus. Dès lors que l'ensemble des producteurs a remboursé, les magasins sont ouverts et les sacs rétrocédés à leurs propriétaires.
La date du déstockage est convenue d'un commun accord avec tous les producteurs, afin d'éviter les impayés.

Quelques règles du warrantage à la COPSA-C

- **La limitation du nombre de sac** : chaque producteur peut stocker un **nombre maximum de 10 sacs** par cycle, revenant à une moyenne de **30 sacs maximum campagne**.
- **Constitution des stocks** : les producteurs peuvent stocker leur récolte en trois tranches - octobre, novembre, décembre - en fonction de la maturité ou du calendrier cultural des produits à stocker. Dans ce cas, les crédits sont débloqués par la COPSA-C au fur et à mesure du stockage, ou en une seule fois lors du dernier stockage. Cependant, la constitution des stocks est arrêtée à une semaine par mois, et la fermeture à double clé des magasins a lieu après la dernière période de stockage, le 31 décembre. Par ailleurs, tout producteur peut décider d'effectuer un "stockage épargne**".
- **Frais de stockage** : ils sont fixés à **100 FCFA par sac entreposé et par mois**. La COPSA-C fixe également la durée du stockage à six mois de manière à mettre en garde les producteurs contre la fluctuation défavorable des prix sur les marchés, notamment liées aux périodes de pointe de certains produits de la région (ex : les produits ghanéens précoces).
- **Montant du crédit** : le prêt est fixé au prorata des quantités et de la valeur monétaire des produits stockés, généralement à 80% du prix le plus bas à la récolte. Depuis 2010, le protocole d'accord signé entre la DCPSO et la COPSA-C stipule que le crédit est octroyé à 80% de la valeur du stock à la récolte, à un taux d'intérêt de 9,75% l'an (au lieu de 15 %).

* Technique consistant à déposer une petite partie de la production sans crédit en contrepartie et récupérable à tout moment. Ce choix des producteurs est plus fréquent lors de troisième tranche de stockage, fin décembre, dans l'objectif d'assurer la sécurité alimentaire de sa famille dans les mois à venir. Il représente toutefois une faible part du stockage.

Validation

La validation de cette expérience de warrantage se traduit par un renouvellement annuel des activités depuis la première campagne de 2007-2008, représentatif d'un engouement progressif des producteurs et des productrices.

➤ L'évolution du warrantage à la COPSA-C de 2007 à 2012

Campagne	Nb sacs stockés	Nb BC et unions impliquées	Nb bénéficiaires	Montant du crédit en FCFA
2007-2008	419	3	113	3.196.800
2008-2009	3.662	13	730	22.060.350
2009-2010	3.112	9	510	19.127.990
2010-2011	3.667	14	524	21.709.760
2011-2012	3.910	16	634	22.367.520

Le tableau ci-dessus indique qu'entre la première et la deuxième campagne test de warrantage (2007-2009), la COPSA-C a enregistré une nette augmentation du nombre de pratiquants et pratiquantes (de 113 à 730) et du montant du crédit total octroyé (de 3.196.800 à 22.060.350 FCFA).

En octobre 2009, l'Etat burkinabé a procédé, par le biais de la Sonages, à l'achat de céréales à des prix attractifs à la récolte (12.000 francs FCFA par sac de 100 kg), afin de reconstituer le « stock national de sécurité ». Par conséquent, certains producteurs ont préféré vendre directement à l'Etat à ce prix rémunérateur, ce qui a provoqué un ralentissement de l'activité pour la campagne de 2009-2010.

Toutefois, à partir de l'année de création de la COPSA-C en 2009 et jusqu'en 2012, la coopérative a bénéficié d'une nouvelle augmentation constante du nombre de bénéficiaires ainsi que des montants de crédits octroyés, avec un taux de remboursement du crédit à 100%. La COPSA-C a ainsi retrouvé en 2010-2011, les résultats encourageants de 2009, signe d'une pérennisation de la pratique.

La validation du warrantage se traduit également par un regain de la vie associative au sein des banques céréalières, étant donné la confiance qu'inspire la pratique à ses membres : d'une part, ils gardent la propriété et le contrôle de leur récolte récupérable à tout moment à condition de rembourser leur crédit en temps voulu ; d'autre part, ils en dégagent des recettes chaque année.

Impact

Après cinq ans de pratique de warrantage, différentes études portées sur la zone de Founzan ont fait ressortir des changements notamment perceptibles à deux niveaux⁵ :

1. Au niveau économique

Le warrantage facilite l'accès des producteurs à un crédit non usurier, au profit de la rentabilisation de leur production agricole. L'étude de Laura Pala, souligne à ce titre que 63% des producteurs de la zone ont eu leur première expérience de crédit formel à travers le warrantage⁶.

Investis dans d'autres activités génératrices de revenus en contresaison, le warrantage ou le crédit stockage permet aux producteurs et productrices de dégager des revenus supplémentaires. Ces liquidités permettent par exemple, de financer l'achat d'animaux ou de vaccins pour développer un élevage ou l'embouche, les tuyaux ou le grille pour les cultures maraîchères, l'achat de mil pour la fabrication de produits (tels que le dolo⁷ représentant 31,58 % de l'investissement des femmes), ou encore le paiement de la main d'œuvre pour la récolte du coton.

Cette diversification des sources est en partie le fruit de la viabilité du système : 80% des producteurs ayant investi dans le développement d'une activité parallèle, sont en mesure de rembourser le crédit sans problème. Ainsi, 67,7% des producteurs investissent plus de 50% du crédit-stockage pour leurs activités génératrices de revenus.

Témoignages mettant en exergue les changements relatifs aux activités génératrices de revenus

- « Ces activités sont plus ou moins liées à l'activité principale des ménages, qui est l'agriculture pour 90% des ménages ».
- « C'est mieux de se débrouiller avec son activité génératrice de revenus, ainsi on devient son propre commerçant ! ».
- « Je n'emprunte plus aux commerçants depuis que je fais le warrantage, on les évite ! ».
- « Comme la saison hivernale, ou agricole, dure six mois, le crédit warrantage donne une occupation aux ménages quand cette saison prend fin. Or l'expérience a démontré que lorsqu'on est occupé avec un crédit derrière, on dépense moins ».

* Projet FAO Capitalisation, Rapport de recherche-action sur les relations de genre dans la pratique du warrantage suite à un voyage d'étude de l'équipe FAO Niger à Founzan en novembre 2011, Décembre 2012

⁵ Toutes les données quantitatives retranscrites dans cette rubrique "Impact", sont tirées de l'étude : Pala, Laura, L'impact du warrantage : tentative d'évaluation sur le bien-être socioéconomique des ménages bénéficiaires des provinces du Tuy et Ioba au Burkina Faso, Août 2012

⁶ La collecte des données pour cette étude, réalisée en collaboration avec un animateur de la COPSA-C, a été effectuée par l'intermédiaire d'un questionnaire administré à 63 producteurs ruraux (dont 24 productrices) pratiquant le warrantage depuis au moins deux ans et répondant au nom de leur ménage, répartis au sein des dix villages/banques céréalières identifiés dans l'échantillon. Cet échantillon correspond ainsi à un peu plus 10% de la population totale ayant pratiqué le warrantage lors des deux dernières campagnes agricoles.

⁷ Le dolo est une bière locale de sorgho.

Le warrantage contribue également à la stabilisation des prix au niveau local, à travers l'augmentation des prix à la récolte et leur diminution en période de soudure.

Ces ressources combinées à celles issues des activités génératrices de revenus, favorisent l'investissement agricole (intrants) pour la campagne suivante.

2. Au niveau social

Le warrantage permet l'amélioration de la sécurité alimentaire grâce à une disponibilité suffisante de céréales récupérées au cours de la période de soudure, une fois le crédit remboursé. Par extension, il en résulte une diminution de la malnutrition des familles au niveau de la zone de couverture. L'étude de Laura Pala⁸ le confirme : plus de 50% des producteurs, et presque 60% parmi les ménages les plus vulnérables, utilisent les sacs récupérés pour couvrir les besoins alimentaires de leur famille en période de soudure. Cela produit l'effet d'une « deuxième récolte ».

Ce phénomène est également dû à une amélioration de la gestion des stocks menée à travers l'opération de warrantage, notamment grâce à : i) l'anticipation au stockage (évaluation des besoins des familles au cours des séances d'information/sensibilisation) ; ii) la conservation des stocks dans un magasin fiable et régulièrement contrôlé (protégé des parasites et des risques de vol).

Cette sécurisation de la production contribue ainsi à réduire les pratiques usurières, connues comme étant l'une des causes majeures de l'endettement des ménages pour couvrir l'achat de nourriture en période de soudure, ou d'autres dépenses familiales (funérailles, mariages, frais champêtres, etc.). A ce titre, l'étude de Laura Pala relève que les revenus issus du warrantage permettent de couvrir 25% des frais de scolarisation.

Enfin, de manière plus générale, le warrantage se présente comme un mécanisme apte à toucher les plus démunis, généralement exclus du système bancaire traditionnel : parmi l'échantillon interrogé, 39% des producteurs pratiquant le warrantage depuis au moins deux ans, sont considérés comme des « petits producteurs » (catégorie disposant au plus de cinq hectares de terres agricoles cultivables, d'un très bas niveau de mécanisation agricole et d'alphabétisation). Ce mécanisme d'inclusion financière est particulièrement efficace auprès des femmes, quantitativement d'une part : 486 femmes ont accédé au crédit warrantage durant cette dernière campagne de 2012-2013 contre 161 femmes en 2011-2012, et 64 femmes en 2010-2011. Ainsi, elles représentent 40% de la catégorie des petits producteurs directement concernés par le warrantage ; et pour 80% d'entre elles, le warrantage a été la première occasion d'accéder à un crédit. Qualitativement d'autre part : le crédit warrantage confère aux femmes une plus grande autonomie et légitimité au sein de leur famille.



Ainsi, la technique de warrantage a permis de sortir de nombreux ménages ruraux de la région de la situation de dépendance dans laquelle ils se trouvaient sur le plan alimentaire et économique.

Innovations et facteurs clés de succès

L'approche méthodologique instituée par la COPSA-C, puis renouvelée et amendée au fil des années depuis le lancement des activités de warrantage, figure comme un élément de succès de cette expérience.

Cette approche est également la résultante d'autres **facteurs clés** de succès déterminants, tels que :

- **Le potentiel productif de la zone**, à la recherche d'une voie pour valoriser ses excédents, justifiant l'adoption et de l'adaptation du warrantage au contexte du Sud-Ouest : « *Le warrantage dans cette zone est comme un poisson dans l'eau, il est dans son milieu naturel* », témoigne le président d'une union membre de la COPSA-C⁹.
- **L'accompagnement d'acteurs complémentaires et les ateliers de réflexion conjointe** : la CISV d'une part, et les liens fructueux qu'elle a noués avec divers partenaires techniques et financiers (l'Union européenne, la Coopération Suisse, la DCPSO, la CPF, le projet FAO Capitalisation). Ces

⁸ Pala, Laura, *op.cit.*

⁹ Projet FAO Capitalisation, *op.cit.*

acteurs ont apporté un soutien fondamental pour le lancement et la valorisation des activités de warrantage, tout en visant la responsabilisation de la COPSA-C et une implication continue des groupements.

- **L'existence d'infrastructures héritées des banques céréalières** : à l'origine, il s'est agi d'améliorer le dispositif de gestion légués par les banques céréalières (magasins, partenariats, structures). La démonstration a facilité la promotion et un démarrage fructueux de la technique de warrantage dans la zone. Les producteurs et les productrices ont ainsi appris à ranger et gérer plus efficacement le stockage de leurs produits que dans les greniers traditionnels.
- **La fixation de frais de gardiennage des sacs générant un fonds commun et participant à la viabilité financière du système¹⁰**. Ce fonds est réparti de façon égale au profit : i) des banques céréalières, pour financer les primes d'encouragement des membres des comités de gestion, le traitement des stocks, la restauration des magasins) ; ii) de la COPSA-C, pour couvrir les coûts de supervision des stocks et les salaires des animateurs.

A ces facteurs de succès, s'ajoutent des **innovations** apparues au fil des campagnes. Soulignant une réelle volonté des diverses parties prenantes de se professionnaliser en matière de warrantage et d'assurer son accès aux plus démunis, elles méritent d'être capitalisées :

1. Innovations techniques et financières du warrantage

En 2009, la DCPSO a réalisé une auto-évaluation des activités de warrantage afin de tirer les enseignements deux années d'expérience menées avec leurs partenaires dans le Sud-Ouest (Dissin et Founzan). A partir de cette évaluation, la DCPSO a rédigé une fiche technique contenant des règles applicables à toutes les caisses populaires de la zone¹¹. Cependant, le dialogue permanent entretenu au cours d'ateliers de réflexion entre la COPSA-C et les caisses populaires de Dano, Koti et Founzan, a incité la caisse à adopter en 2010, un nouveau protocole d'accord propre au warrantage de la COPSA-C. Ce protocole, reconduit en 2011 et 2012, a entériné des règles techniques plus souples et mieux adaptées aux conditions des producteurs et productrices membres de la COPSA-C, telles que :

- **Le stockage et l'octroi de crédits par cycles, selon les produits à warranter**. Ce processus permet aux producteurs ayant différents cas de figure de récolte (récolte précoce tel que le maïs), de ne pas dépendre des autres membres pour le stockage et l'obtention de son crédit.
- **La mise à disposition du double de la clé des magasins de warrantage au profit de la COPSA-C**. Cette règle a permis d'améliorer le dispositif de suivi des magasins, y compris dans les villages éloignés. De plus, cette innovation confère un rôle important à la COPSA-C en termes de contrôle mensuel de la qualité des produits stockés, sans toutefois priver la caisse du droit d'effectuer des contrôles réguliers des magasins.
- **La diminution des exigences financières de la DCPSO** s'agissant de l'apport personnel des producteurs et productrices, passant de 25% pour les crédits habituels à 5 % pour le crédit warrantage.

Ces dispositions ont été consignées dans un règlement intérieur, validé par tous les représentants des unions et des banques céréalières membres de la COPSA-C.

2. Innovations pour l'équité du warrantage

La COPSA-C a pris des engagements institutionnels afin de renforcer la participation des plus démunis - les jeunes et les petits producteurs, et plus particulièrement les femmes -, telles que :

- **La limitation du nombre de sac que chaque producteur peut stocker par campagne**. Cette règle a été décidée d'un commun accord entre les unions et la COPSA-C, afin d'éviter que seuls les plus nantis profitent du warrantage face aux capacités de stockage encore insuffisantes.

La recherche de Gauthier Malnoury¹² dans la zone de Founzan a confirmé l'application de cette règle d'équité au regard du stock modeste de la plupart des producteurs : 67% d'entre eux ne stockent que un à neuf sacs ; 25% stockent entre 10 et 19 sacs, et seulement 9% stockent plus de 20 sacs. L'étude d'Andrea Veronelli de mars 2012¹³, confirme cette tendance dans la même zone, notant une

¹⁰ En 2008-2009, les 3.662 sacs stockés durant une moyenne de six mois, ont permis de générer environ 2 200 000 CFA (3 662 x 100 x 6), correspondant à environ 10 % du montant du crédit.

¹¹ En 2012, la DCPSO a pris l'engagement d'officialiser l'application du taux d'intérêt dégressif, de 10% annuel à 15%, applicable à toutes les caisses populaires de la zone en 2013.

¹² Malnoury, Gauthier, Analyse du système de warrantage et de son impact sur les ménages ruraux au Burkina Faso, Provinces du Tuy et du Ioba, 2010-11

¹³ Veronelli, Andréa, Etude du profil de bénéficiaires du warrantage, de l'approche avec lequel ils s'engagent dans l'activité et d'éventuelles barrières à l'entrée dans le Sud-Ouest du Burkina Faso, Burkina Faso, Janvier-Mars 2012

prépondérance à stocker moins de six sacs, avec une nette concentration autour de un à deux sacs (41% des stocks). Ces données prouvent que le warrantage tel que pratiqué par la COPSA-C, contribue à satisfaire en partie les besoins des petits producteurs et productrices pauvres confiant leur sécurité alimentaire au système ; et à maintenir la participation des femmes ne disposent que de petits stocks.

- **L'intégration des femmes dans le tissu associatif des groupements pratiquant le warrantage et dans les cercles de décision**, afin de promouvoir le leadership féminin. A titre d'exemple révélateur de la sensibilité de la COPSA-C à la question de la participation des femmes, l'équipe de direction est composée par trois femmes - la directrice, la trésorière et une animatrice warrantage - et deux hommes.
- **L'appui à l'union des femmes étuveuses de Founzan**, témoignant une volonté d'élargir la base de la coopérative à une plus grande participation féminine.
- **La sensibilisation à travers des missions dans les villages**. La COPSA-C a joué un rôle important de médiation entre les hommes et les femmes de Dibien en 2011. La coopérative a permis aux femmes du village de reprendre seules l'activité de warrantage pour la campagne 2011-2012, malgré la décision arbitraire des hommes d'abandonner les champs et d'interrompre le warrantage en 2010-2011, face à la découverte de sites de prospection et d'extraction d'or dans la zone. En 2012, la COPSA-C poursuit ce type de médiation indispensable pour favoriser l'utilisation des magasins par les femmes des villages.

Contraintes

Il existe des limites à la poursuite des activités warrantage par la COPSA-C, parmi lesquelles figurent :

- **Le nombre insuffisant d'infrastructures de stockage** face à l'intérêt croissant des producteurs et productrices de la zone à adhérer à la COPSA-C dans la perspective de s'investir dans le warrantage.
- L'appui de la coopération italienne permettra de financer la construction de cinq nouvelles infrastructures en 2013.
- **L'accès limité des producteurs aux intrants dans la zone reste un problème**, notamment en raison de leur présence insuffisante sur les marchés ou des prix jugés élevés.
- **Le problème d'assurance pour le crédit warrantage** : la COPSA-C recherche à mettre en place un système d'assurance des stocks, en cas d'incendie ou de sinistre.
- **Les difficultés de commercialisation groupée des stocks** en différé, et sur les bons marchés.

Enseignements tirés

L'expérience de la COPSA-C a permis de déterminer l'importance de relever **deux défis majeurs** pour que le warrantage reste un outil efficace de lutte contre le cercle vicieux de la pauvreté des populations rurales, soit :

- **Réduire le temps d'attente entre le moment du stockage et la mise à disposition du crédit aux producteurs et productrices** : ce temps d'attente a été réduit à une semaine maximum après vérification du stock (contre deux ou trois semaines auparavant), au-delà de laquelle l'opération de warrantage peut devenir préjudiciable pour les ménages. Cette amélioration clé du système, a permis de mettre fin au bradage des récoltes pour répondre aux besoins pressants en liquidités des membres de la coopérative, et d'entreprendre des activités saisonnières en temps voulu.

Le bon fonctionnement du mécanisme de warrantage dépend de la qualité du partenariat OP-IMF et du service adapté et de qualité fourni par l'IMF : la relation de confiance tissée progressivement entre les deux parties prenantes a permis au système de warrantage de Founzan de se développer rapidement en obtenant des conditions de garantie de crédits sécurisés et gagnant-gagnant.

- **Maintenir une organisation dynamique et autonome**, à l'image de la COPSA-C : celle-ci apporte un appui technique permanent à ses membres grâce à un personnel d'animation et d'encadrement formé, et une structure de gestion adéquate aux opérations de warrantage. En effet, le rôle bien déterminé des structures intermédiaires et la transparence de gestion avérée auprès des membres à la base, permet à la coopérative de réaliser un travail de proximité et de coordination important dans les villages, et ainsi de maintenir la confiance des ménages agricoles.

Durabilité

La durabilité d'une telle expérience en matière de warrantage repose sur une professionnalisation de la COPSA-C et de ses membres, passant notamment par :

- **L'analyse des résultats de chaque campagne de warrantage au cours d'une réunion-bilan annuelle** (novembre), pour mieux se préparer pour l'année suivante ; et l'informatisation de ces analyses sous forme de base de données.
- **Une gestion optimale du crédit par les membres** afin d'encourager le renforcement des capacités socio-économiques des ménages. Il est fondamental d'intégrer la pratique du warrantage dans un processus permanent « d'apprentissage du crédit » par les bénéficiaires, de l'information/sensibilisation pour la compréhension des coûts, à l'utilisation et à la gestion finale du crédit (notamment pour les activités génératrices de revenus et leur mise en œuvre).
- **La pérennisation des principes d'équité dans la mise en œuvre du warrantage.** Face à une participation encore inférieure des plus démunies, notamment des femmes, il est recommandé pour les années à venir de : i) traiter l'information de façon désagrégée par sexe, tel que cela a été initié par la COPSA-C en 2011 ; ii) lancer des recherches sur d'autres produits susceptibles de stockage par les femmes ; iii) sensibiliser les habitants des villages pour promouvoir la participation des femmes dans l'activité de warrantage.
- **Une adaptation constante de l'approche méthodologique aux exigences des bénéficiaires,** grâce à leur participation itérative aux activités de warrantage et au maintien de la relation de confiance avec l'IMF. A titre d'exemple, la COPSA-C a récemment assoupli la règle de la caution solidaire en instaurant le déstockage par cycle : à partir du mois d'avril, puis en mai et juin, en fonction des dates planifiées d'un commun accord entre les banques céréalières et la COPSA-C, les membres sont désormais en droit de rembourser et récupérer tout ou partie de leur stock sans devoir attendre que l'ensemble du groupe ait remboursé. Cette disposition a été introduite lors de la campagne 2011, afin de limiter le découragement des ménages en difficulté à s'engager dans le warrantage.
- **La mise en relation entre les activités de warrantage de la COPSA-C et les boutiques d'intrants** en construction dans la zone, dans la perspective de développer une fonction propre d'approvisionnement en intrants : les boutiques d'intrants fourniront des intrants de qualité et à un bon prix en priorité aux membres impliqués dans le warrantage. Cela permettra d'éviter les petits producteurs de généraliser à l'ensemble des cultures, l'utilisation de l'engrais du coton délivré plus facilement et à crédit. En outre, ce sera un bon moyen d'assurer un meilleur suivi de l'utilisation du crédit ou des recettes issues de la vente des sacs en période de soudure. En effet, à travers un meilleur accès aux intrants, les membres et notamment les femmes, seront mieux disposés à mettre en œuvre des activités de contre-saison, telles que le maraîchage.

A ce titre, en 2012, la FAO a financé une boutique d'intrants à Founzan, en cours de construction. Elle restera la propriété de la COPSA-C, mais gérée par l'union de Founzan. En ce sens, la présence de boutiques d'intrants sera une opportunité pour l'union de regagner une dynamique et d'importantes responsabilités.

Cet ensemble d'éléments devrait permettre de renforcer les capacités de la structure de la COPSA-C (gestion de l'organisation, des finances, des activités de production et de commercialisation) et de ses membres.

Reproductibilité

Inspirée de l'expérience nigérienne, la pratique du warrantage a déjà été reconnue et adoptée par deux principaux acteurs dans la région du Sud-Ouest du Burkina Faso : l'union Ten-Tietaa de Dissin, qui a démarré l'activité en 2005 dans les communes de Dissin, Ouessa et Zambo, Province du loba ; puis la COPSA-C depuis 2007, dont le nombre de participants, de quantités stockées, de volumes de crédits octroyés, sont plus importants en 2012.

Cet essor est la preuve d'une volonté affichée de la part des populations rurales de s'investir dans la pratique du warrantage ainsi que d'un potentiel important de reproductibilité de la pratique.

Cependant, l'émergence de la pratique du warrantage est progressive et nécessite certaines conditions dans la zone rurale susceptible de l'adopter, telles que :

- des infrastructures de stockage sûres et en nombre suffisant
- l'augmentation du prix de la spéculation au dénouement

- la présence d'acteurs clés - OP structurées et IMF viables - intéressés à s'impliquer dans le système du warrantage.

A ce titre, la COPSA-C, grâce au partenariat avec la Coopération Suisse, la FAO et la CISV a mis en place un centre d'info-formation sur le warrantage, appelé aussi « école du warrantage ». En 2012, ce centre a accueilli dix missions de partenaires des pays de l'Afrique de l'Ouest (Burkina Faso, Guinée, Niger) désirant échanger et développer ce système dans leur zone. La visite du centre et des magasins est payante et contribue à la rentabilité de la COPSA-C. La COPSA-C et ses partenaires ont inauguré le centre en décembre 2012 sous forme de foire aux savoirs sur les bonnes pratiques en matière de warrantage.



Conclusion

En guise de conclusion, le récit d'une productrice membre d'un groupement à Founzan, témoigne du succès du warrantage pour les plus démunies :

- Sabine Somé pratique le warrantage depuis la campagne 2008-2009.

Secrétaire de l'association des handicapées de Founzan, Sabine est coiffeuse et cultive peu. Cependant, elle achète certains produits qu'elle met en warrantage : lors de la première campagne, elle avait mis en garantie trois sacs de maïs et un sac de mil contre un crédit de 20 000 FCFA. Cet argent lui a permis d'entreprendre un élevage de cochon : en novembre 2009, elle a acheté une truie en gestation à 15 000 FCFA - nourrit avec un mélange de son de riz, de maïs, de drêche de mil et du sel - ayant donné sept porcelets deux mois plus tard et ainsi de suite. Le bénéfice tiré de la vente de ses porcelets et de sa truie (vendu à 30 000 FCFA) lui a notamment permis de construire une porcherie (pour un coût de 50 000 FCFA), d'une durée de vie de 15 ans. Le bénéfice net réel de cette activité s'élève à 9 117 CFA.

En 2012, Sabine poursuit ses activités et fait ainsi partie des femmes ayant relevé le défi du warrantage à travers l'achat et la revente de produits, profitant des effets de levier.

Références bibliographiques

- Entretiens et enquêtes entre l'équipe Capitalisation Niger et Burkina Faso, la COPSA-C et la Comunità Impegno Servizio Volontariato (CISV), Founzan et Ouagadougou (2009-12)
- Documentation de la COPSA-C, données sexospécifiques et présentations sur le warrantage (2011-12)
- Malnoury, Gauthier, Analyse du système de warrantage et de son impact sur les ménages ruraux au Burkina Faso, Provinces du Tuy et du loba, 2010-11
- Pala, Laura, L'impact du warrantage : tentative d'évaluation sur le bien-être socioéconomique des ménages bénéficiaires des provinces du Tuy et loba au Burkina Faso, Août 2012
- Veronelli, Andrea, Etude du profil de bénéficiaires du warrantage, de l'approche avec lequel ils s'engagent dans l'activité et d'éventuelles barrières à l'entrée dans le Sud-Ouest du Burkina Faso, Burkina Faso, Janvier-Mars 2012
- Programme FAO Gestion des connaissances et genre - www.fao.org/knowledge/km-gender
- Projet FAO Capitalisation, Rapport de recherche-action sur les relations de genre dans la pratique du warrantage suite à un voyage d'étude de l'équipe FAO Niger à Founzan en novembre 2011, Décembre 2012
- Projet FAO Capitalisation, Fiche de bonne pratique : Le warrantage dans le Sud-Ouest du Burkina Faso, Décembre 2012 - www.fao.org/knowledge/km-gender/ressources/fiches/fr/
- Projet FAO Capitalisation, Fiche d'expérience : Le warrantage de l'UGTT dans le Sud-Ouest du Burkina Faso, Novembre 2012 - www.fao.org/knowledge/km-gender/ressources/fiches/fr/



Projet Capitalisation
FAO Burkina Faso
01 BP 2540 Ouagadougou
Tel +226 50 30 60 57 – Fax +226 50 31 00 84
km-gender@fao.org
www.fao.org/knowledge/km-gender/capitalisation-bp/



Coopérative de prestation de services agricoles-coobsa (COPSA-C)
Founzan – Burkina Faso
Tel +226 2090 7677
+226 7600 9899
+226 7462 0464
coobsa@yahoo.fr